

## Confirmation d'inscription à notre formation

### Informations de la formation

#### Intitulé de la formation :

« Formation au renforcement des pratiques d'animation de réseau, notamment à l'aide d'outils numériques »

#### Dates, déroulé et lieu de formation :

##### JOUR 1 :

**Date : Mardi 19 octobre à Paris**

Horaires : 9h-17h30

Lieu : CICP, 21 ter rue Voltaire - 75011 (Métro Rue des Boulets / Nation) - [Localisation](#)

#### **Demi-journée 1 : Savoir analyser et diagnostiquer collectivement notre réseau**

Interconnaissance (brises glaces), fabriquer un cadre commun (co-construction des règles du groupe), tracer l'histoire de son réseau (outils d'animation histoires de...), recueil de représentation sur l'animation de réseau aujourd'hui, apport de contenus sur la vie d'un groupe collaboratif, (les dynamiques, l'implication, les communs) temps d'analyse du réseau Cotravaux.

#### **Demi-journée 2 : les outils pour animer en présence et à distance**

Exploration et mise en pratique d'outils numériques collaboratifs en fonction des besoins (plateforme collaborative-Yes Wiki, outils de co-écriture), apports de contenus sur la mise en relation entre les besoins les usages et les outils, recueil d'expériences et découverte d'exemples, prochains pas à mettre en œuvre dans le réseau pour améliorer son animation.

Le repas du midi sera collectif et pris en charge par Cotravaux.

##### JOUR 2 :

**Date : Mercredi 10 novembre**

Horaires : 9h-12h

Format : Atelier technique à distance

<https://us02web.zoom.us/j/87875751116?pwd=bVI4NndrZGg4bmg4bStnTTkxdXI2dz09>

ID de réunion : 878 7575 1116

Code secret : 848651

Animer un réseau grâce à un outils numérique ou pourquoi l'outil magique n'existe pas !  
Adaptation du cadre commun en Visio (les règles communes pour que le groupe reste coopératif, y compris à distance).

Apport de contenu sur les postures d'animateur.

Approfondissement technique sur les outils collaboratifs (plateforme collaborative YesWiki, outils de co-écriture).

Questions-réponses techniques capitalisées sur la plateforme de formation en ligne (exercice de co-écriture).

Les prochains petits pas.

### JOUR 3 :

**Date : Jeudi 2 décembre**

Horaires : 9h-12h30

Format : Atelier technique à distance

<https://us02web.zoom.us/j/86410213097?pwd=RWdSR3VSdW9RUUtocDVQVXZYUUVNUT09>

ID de réunion : 864 1021 3097

Code secret : 309026

Retours sur les mises en œuvre depuis le précédent atelier technique.

Questions-réponses techniques capitalisées sur la plateforme de formation en ligne (exercice de co-écriture).

Apport de contenu : Réseaux et coopération ouverte : comment développer Cotravaux en coopération ouverte avec son écosystème ?

Bilan de la formation.

### Coordonnées

#### Coordonnées de l'équipe de formation :

Audrey Auriault, formatrice et facilitatrice de projets collectifs et coopératifs, animatrice de réseau et conceptrice de formation.

GARC.ESS (Groupe d'Accompagnement et de Recherche Coopératif en Économie Sociale et Solidaire)

[audrey@garcess.org](mailto:audrey@garcess.org)

<http://garcess.org>

#### Coordonnées de la personne en charge de la formation à Cotravaux :

Philippe Pereira, délégué national

01 48 74 27 61

[philippe.pereira@cotravaux.org](mailto:philippe.pereira@cotravaux.org)

#### Coordonnées du lieu de formation si besoin :

21 ter rue Voltaire 75011 Paris

Téléphone : 01 43 72 15 73

[info@cicp21ter.org](mailto:info@cicp21ter.org)

## **Annexe 1 : Règlement intérieur**

Cotravaux est un lieu de travail regroupant des salarié·e·s, des volontaires, des stagiaires et des bénévoles du réseau Cotravaux, ainsi qu'un lieu d'accueil de formations et d'événements de la vie associative du réseau. C'est également un lieu de travail partagé avec d'autres structures où s'appliquent les valeurs du vivre ensemble.

Pour cela, chacun·e doit connaître, s'approprier et appliquer le présent règlement intérieur, dans les locaux comme dans les autres locaux où se déroulent les formations. Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un cadre de travail et d'activité sécurisant et agréable pour toutes les personnes faisant usage de ce lieu.

### **Respect des personnes**

Le respect d'autrui et la politesse sont des valeurs indispensables au vivre ensemble.

Aucune forme de violence, d'atteinte à la dignité et à l'intégrité physique et morale des personnes ne saurait être acceptée.

### **Respect des biens et des locaux**

Le matériel mis à disposition par Cotravaux, ainsi que les locaux doivent être entretenus et préservés de toute dégradation. S'il vous arrivait de façon non-volontaire de dégrader les locaux ou le matériel mis à disposition, merci de prévenir une personne de l'équipe salariée.

Chacun·e est tenu·e de maintenir propres les différents espaces de ce lieu collectif.

### **Respect du voisinage**

Le respect des personnes et des biens précédemment décrits s'appliquent également dans la cour de Cotravaux ainsi que des espaces communs de l'immeuble où siège Cotravaux. Ces espaces sont privés et partagés avec le voisinage.

### **Respect de l'environnement**

Dans une démarche de pratiques respectueuses de l'environnement, des poubelles de tri sont à disposition dans la cuisine.

Vous trouverez également dans les bureaux des corbeilles ou des bacs se destinant à recevoir uniquement les matières papier.

Un cendrier est mis à disposition dans la cour.

### **Tabac et autres produits**

En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les locaux. Il est également interdit de vapoter (cigarette électronique) à l'intérieur des locaux. Il est possible de fumer et de vapoter dans la cour à l'extérieur. Comme énoncé précédemment, un cendrier est mis à disposition dans la cour. La consommation de drogue est évidemment interdite, dans les locaux comme à l'extérieur.

## Annexe 2 : Protocole sanitaire

mis à jour le 02/02/2021

### Préambule

Ce document a été réalisé après consultation de représentant.e.s de l'ensemble des usagers du réseau Cotravaux. Les mesures mises en place sont évaluées et actualisées au regard des préconisations nationales du Ministère du Travail et du Ministère des Solidarités et de la Santé ainsi que des différents documents réalisés par des organismes tels que le CNEA, le SYNOFDES ou la PREVENTION BTP et de la réalité du terrain (mise en relation des impacts réels de prévention et du degré de complexité de mise en œuvre).

### LES GESTES/MESURES À APPLIQUER AU QUOTIDIEN SUR LA STRUCTURE

- Se nettoyer les mains à l'aide d'un flacon de gel hydro alcoolique disposé devant la porte d'entrée lorsque l'on arrive ou lorsqu'on revient d'une sortie extérieure.
- Respecter les gestes barrières et la distanciation physique en permanence
  - Lavage des mains fréquemment durant la journée
  - Distanciation d'1m entre les personnes
  - Éternuement dans le coude
  - Se saluer sans se serrer la main
  - Éviter les embrassades (porter un masque – se laver au gel hydro alcoolique avant et après)
- Salle de bain - WC
  - Se laver les mains au gel hydro alcoolique avant d'y entrer et au savon avant d'y sortir
  - Pas plus de 1 personne en même temps dans l'espace
- Cuisine et espace restauration
  - Distanciation physique pendant les repas (4 personnes maximum par table)
  - Se laver au savon ou au gel hydro alcoolique les mains avant et après le repas
  - Favoriser les pauses/repas en extérieur ou dans un espace bien ventilé
- Éviter de se croiser dans l'escalier.
- Nettoyage quotidien des zones sensibles (poignée de porte – interrupteur) avec une solution désinfectante une à deux fois par jour.
- L'association fournit des masques jetables si besoin. Étant entendu que chaque salarié.e, volontaire, stagiaire, bénévole ou autre personne, accueillie

sur le site, est responsable de venir avec ses masques en tissu réutilisables et de veiller à en avoir toujours un propre de disponible. Un masque utilisé doit être gardé en lieu confiné (sac) et ne pas être mélangé avec d'autres affaires avant d'être lavé (lavage à une température de 60°).

- Aération et désinfection des espaces clos suite à une activité.
- Temps de réunion ou de formation :
  - De préférence en espace ventilé et en respectant les règles de distanciation.
  - Port du masque obligatoire si en intérieur.
- Bureau
  - Désinfection quotidienne du bureau.
  - Port du masque si discussion collective.

Affichages dans les locaux collectifs de documents d'information et de prévention  
(sur les gestes barrières, le port du masque, les protocoles de désinfection et le nombre maximal de personnes en même temps dans chaque zone sensible).